

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 5 Décembre 2019

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 22 – REPRESENTES : 6

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PONTAC Serge, RANNOU Yannick et RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSES** : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*), Mme CAMELIN Christine (*pouvoir à M. PONTAC Serge*), Mmes COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*), DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*), M. PAITIER Christophe (*pouvoir à M. RICARD Jean-François*) et M. MORMANN Cédric (*sans pouvoir*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : MM. CODET Stéphane et COLIN Arnaud

**OBJET** : *Acompte de subvention pour l'Amicale du Personnel*

N° 2019 / 12 / 01

*Après avoir évoqué les difficultés structurelles de trésorerie de l'Amicale du Personnel, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le versement d'une avance forfaitaire de la subvention annuelle.*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances- Ressources Humaines –Intercommunalité et Économie en date du 26 novembre 2019,*

*VU la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,*

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal,*

*DECIDE d'octroyer à l'Amicale du Personnel une avance de 1 765 € sur la subvention annuelle de 2020.*

*Le versement interviendra en Janvier 2020.*

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 16 Décembre 2019,  
Le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20191212-CM-2019-12-01-  
DE  
Date de télétransmission : 16/12/2019  
Date de réception préfecture : 16/12/2019

